L'essentiel en Somme

30

Service aménagement et prospective

Les documents d'urbanisme du département de la Somme

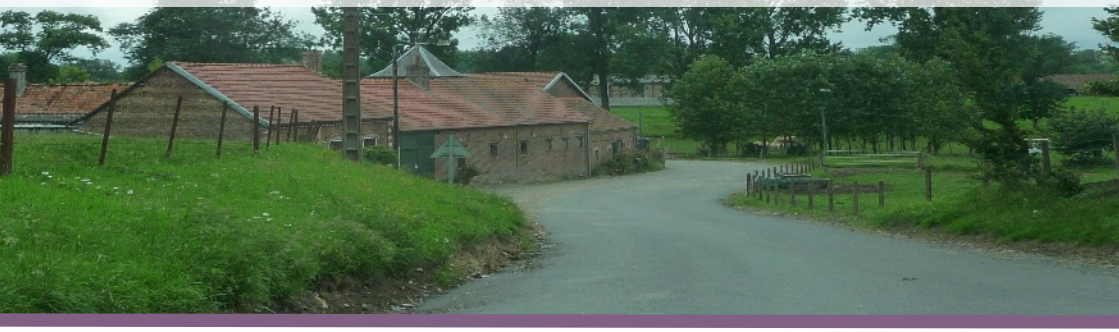

Dans la Somme, au 1er janvier 2021, 451 communes sur 772, au total sont dotées d'un document d'urbanisme applicable soit 58 % :

■ 369 communes dotées d'un plan d'occupation des sols / plan local d'urbanisme / plan local d'urbanisme intercommunal

- **133 de plans locaux d'urbanisme (PLU)**
- **221 de plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi)**
- **15 de plans d'occupation des sols applicables (POS)**

■ 82 communes dotées d'une carte communale

■ Sur le reste du département s'applique le règlement national d'urbanisme (321 communes soit 42 %)

La durée moyenne d'élaboration d'un plan local d'urbanisme est de 4,5 ans dans le département de la Somme.

Avec l'approbation des plans locaux d'urbanisme intercommunaux en cours d'élaboration, la couverture des communes en documents d'urbanisme passera à 661 communes (86% du territoire).

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme

PRÉFÈTE DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

État des lieux des schémas de cohérence territoriale

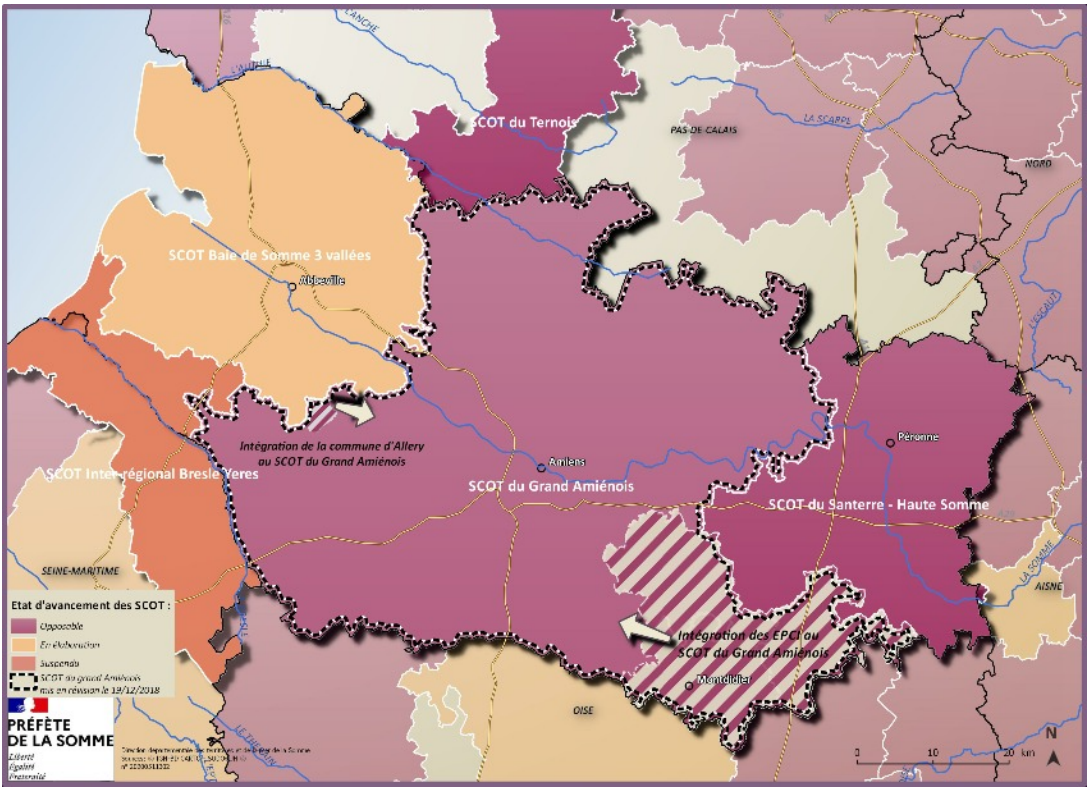

Schéma de cohérence territoriale du Grand Amiénois :

- **Approuvé le 21/12/2012**
- **Exécutoire à compter du 20/05/2013**
- **Révision prescrite le 19/12/2018**

Schéma de cohérence territoriale du pays Bresle Yères

- **Approuvé le 13/03/2020 / suspendu par arrêté préfectoral en date du 15 juillet 2020**

Schéma de cohérence territoriale du pays Santerre Haute Somme

- **Approuvé le 13/12/2017**
- **Exécutoire à compter du 18/02/2018**

Schéma de cohérence territoriale baie de Somme Trois Vallées

- **Prescrit le 14/12/2015**

Schéma de cohérence territoriale du pays du Ternois

- **Approuvé le 07/04/2016**
- **Exécutoire à compter du 28/07/2016**

Les plans locaux d'urbanisme intercommunaux

État des lieux des plans locaux d'urbanisme intercommunaux prescrits

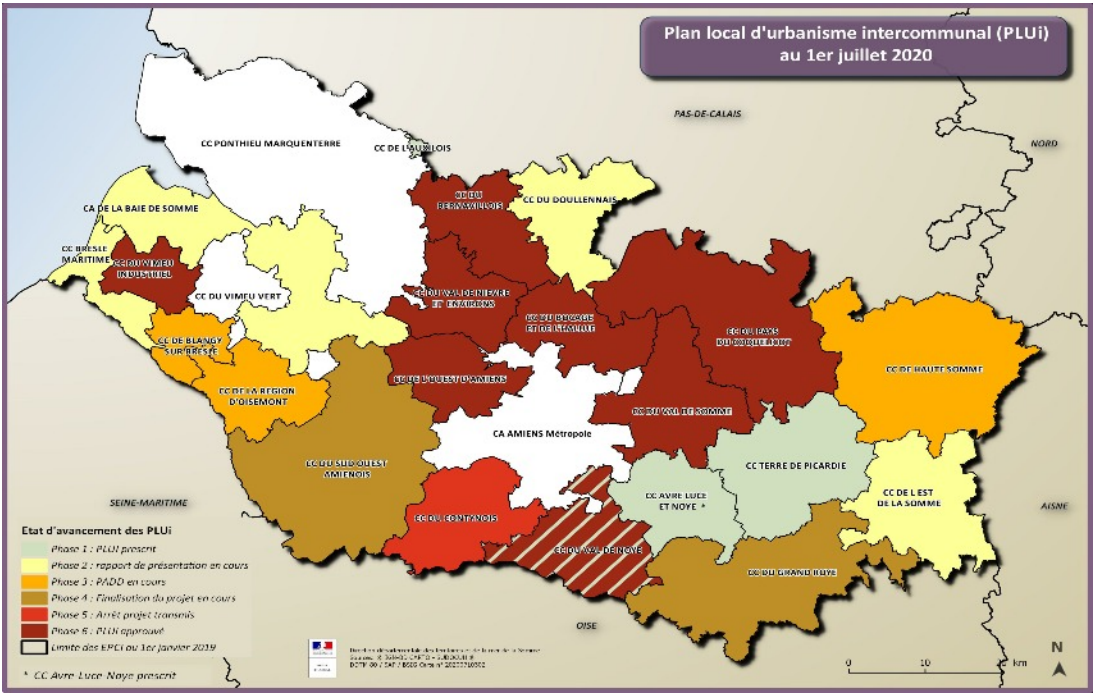

Communauté de communes Territoire Nord Picardie
- Bernavillois approuvé le 28/11/2017
- Bocage Hallue approuvé le 28/11/2017
- Doullennais prescrit le 24/06/2013

Communauté de communes Avre Luce Noye
(PLUi prescrit le 24/10/2019)
- Val de Noye approuvé le 11/03/2020
- Avre Luce Moreuil prescrit le 24/02/2016

Communauté de communes Nièvre et Somme
- Val de Nièvre et Environs approuvé le 25/02/2020
- Ouest d'Amiens approuvé le 25/02/2020

Communauté de communes du Coquelicot
- approuvé le 10/12/2018

Communauté de communes Somme Sud-Ouest
- Région d'Oisemont prescrit le 02/10/2015
- Sud Ouest Amiénois prescrit le 04/12/2013
- Contynois prescrit le 18/12/2013 - arrêt projet au 25/11/2019

Communauté de communes Interrégionale d'Aumale-Blangy-sur-Bresle
- Blangy-sur-Bresle prescrit le 08/07/2015

Communauté de communes du Grand Roye
- prescrit le 15/02/2017

Communauté de communes de la Haute Somme
- prescrit le 11/05/2017

Communauté de communes du Ternois
- L'Auxilois prescrit le 07/02/2013

Communauté de communes du Vimeu
- Vimeu Industriel approuvé le 29/01/2020

Communauté de communes des Villes Sœurs
- Bresle Maritime prescrit le 22/06/2017

Communauté d'Agglomération de la baie de Somme
- prescrit le 29/06/2017

Communauté de communes du Val de Somme
- approuvé le 05/03/2020

Communauté de communes Terre de Picardie
- prescrit le 30/01/2020

Communauté de communes de l'Est de la Somme
- prescrit le 13/09/2018

3 L'état d'avancement des documents d'urbanisme à l'échelle communale

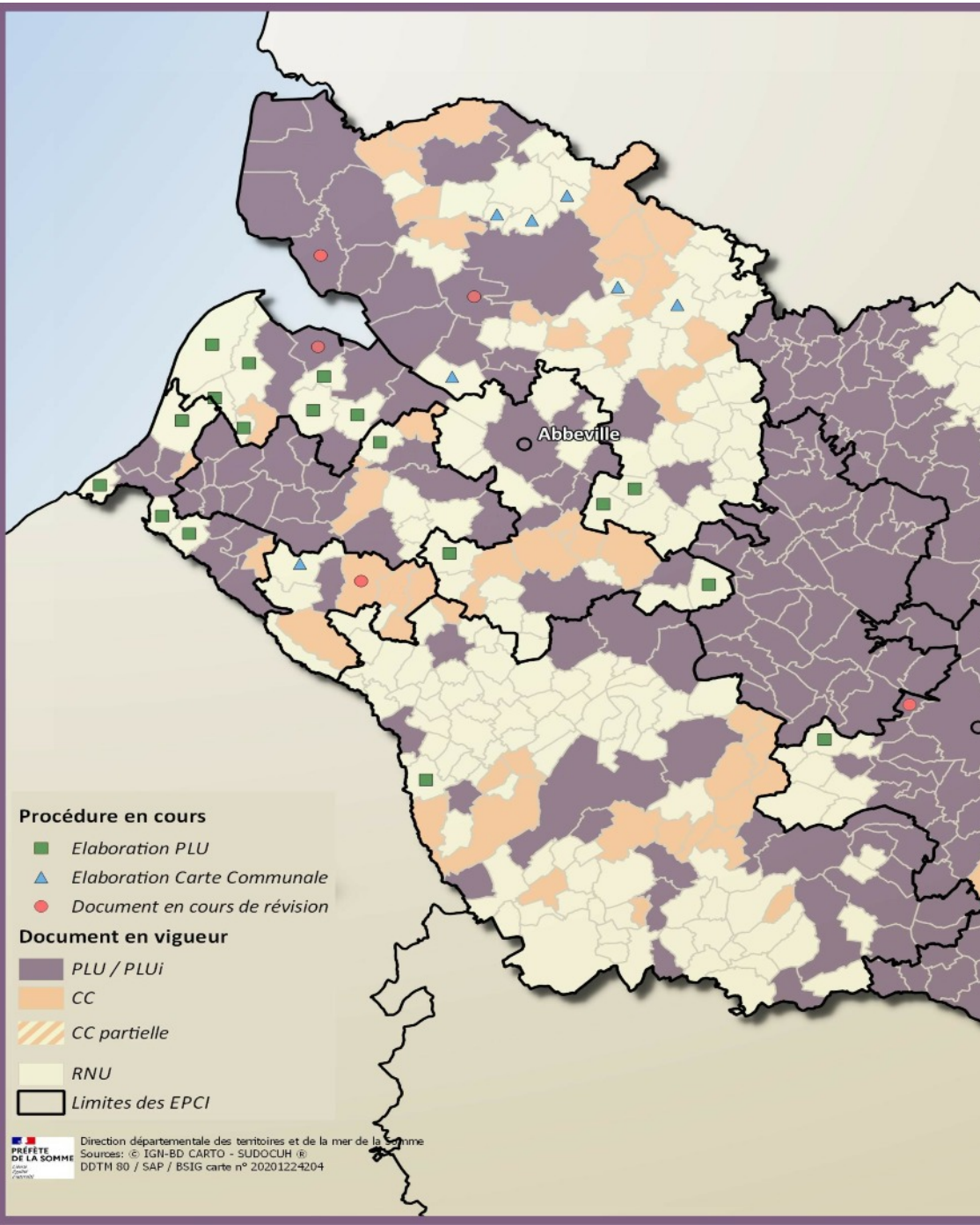

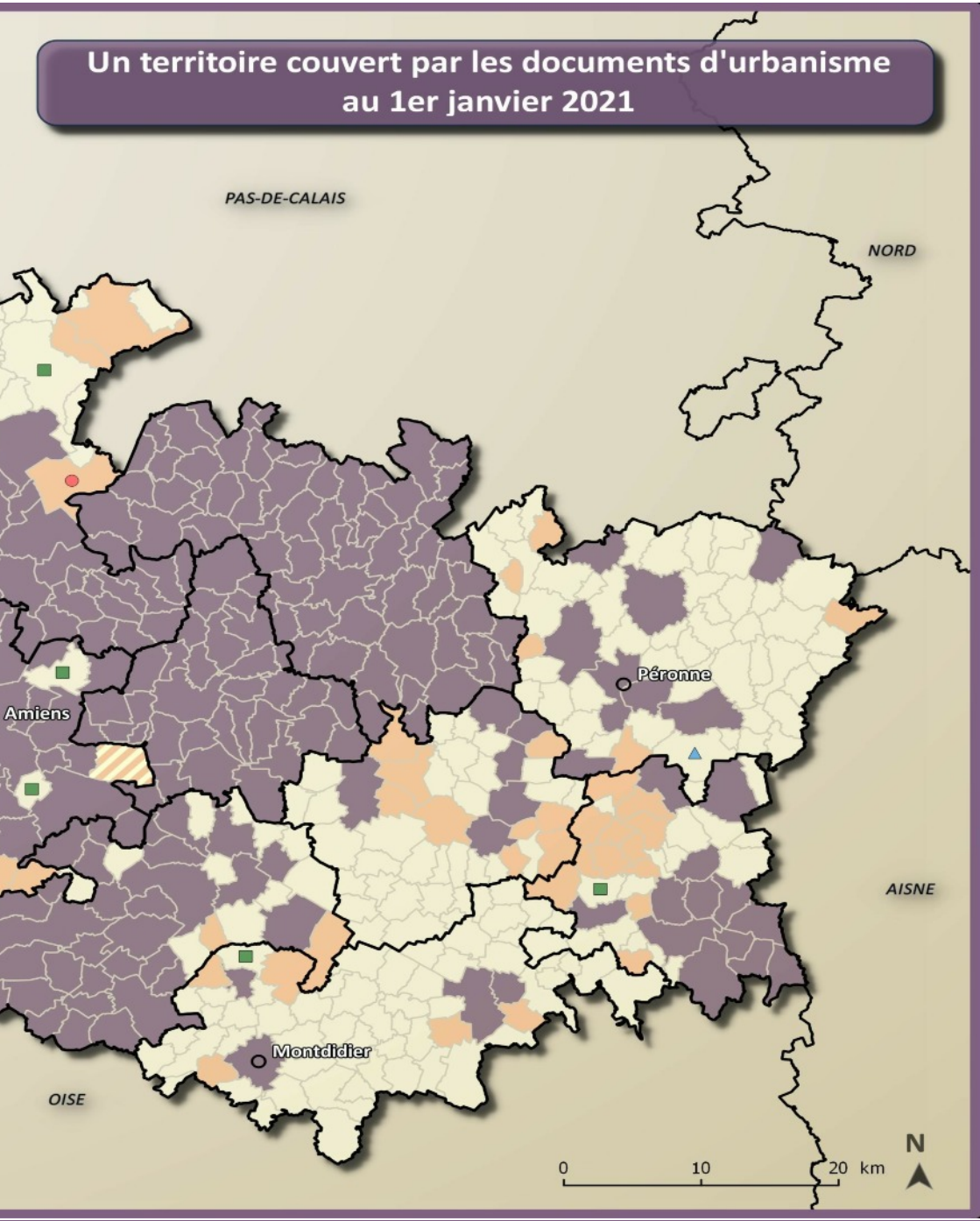
Un territoire couvert par les documents d'urbanisme
au 1er janvier 2021
PAS-DE-CALAIS
NORD
Amiens
Péronne
AISNE
Montdidier
OISE
0
10
20 km
N

4 État des lieux en quelques chiffres

1 Évolution de la couverture en documents d'urbanisme dans la Somme *(en % de communes)*

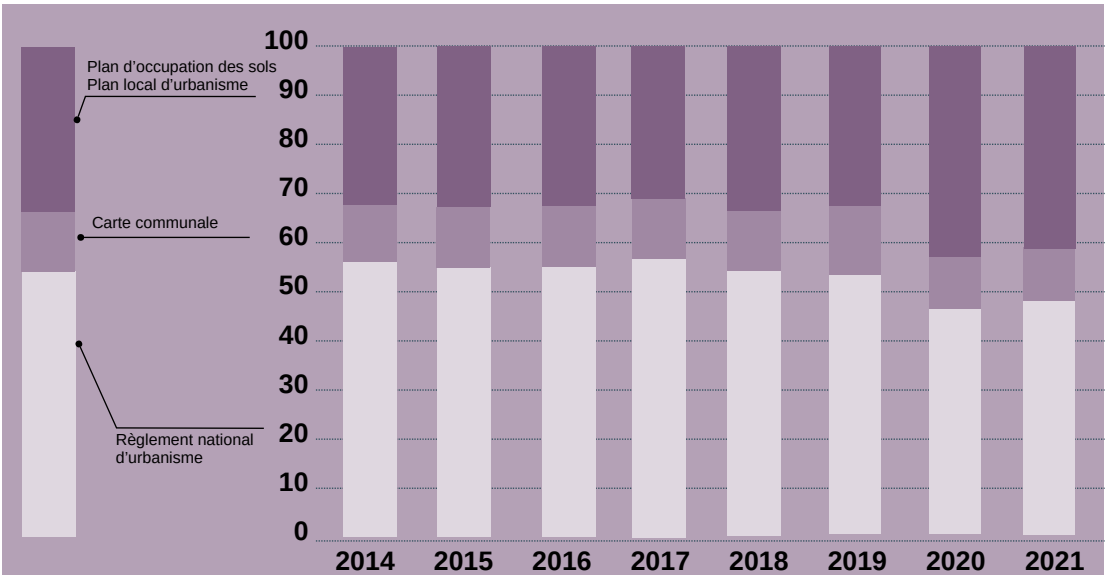

Nombre de communes couvertes par :

	1er juillet 2014	1er juillet 2015	1er janvier 2016	1er juillet 2016	1er janvier 2017	1er juillet 2017	1er janvier 2018	1er juillet 2018	1er janvier 2019	1er juillet 2019	1er janvier 2020	Au 1er juillet 2020	Au 1er janvier 2021
plan d'occupation des sols plan local d'urbanisme	251	256	254	255	257	226	261	208	263	315	310	342	369
carte communale	92	96	97	97	97	96	97	98	99	94	94	87	82
règlement national d'urbanisme	439	430	431	430	425	457	421	420	410	363	368	343	321
Total	782				779				772				

2 Documents d'urbanisme en élaboration ou en révision au 1er janvier 2021

Nombre de communes en élaboration ou en révision de plan local d'urbanisme	57
Nombre de communes en élaboration ou en révision de carte communale	17
Nombre de communes concernées par une élaboration de plan local d'urbanisme intercommunal	661

5 Le GéoPortail de l'Urbanisme - GPU -

1 Qu'est-ce que le GPU ?

Le Géoportail de l'urbanisme est le fruit d'un partenariat entre le ministère de la Cohésion des territoires (MCT) et l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Il a été créé en avril 2016 pour accueillir en 2020 tous les documents d'urbanisme et les servitudes d'utilité publique applicables sur le territoire national.
Il a pour mission de rendre accessibles les documents d'urbanisme et les servitudes d'utilité publique à tous les utilisateurs du site (qu'ils soient particuliers, professionnels de l'urbanisme, ou des établissements publics), qui peuvent consulter pour le territoire qui les intéresse, la réglementation d'urbanisme qui s'y applique.

L'article 1 de l'ordonnance du 19 décembre 2013 rend obligatoire la publication des DU via le GPU au 1er janvier 2020

2 Administration, contenu et rôle du GPU

Le GPU est un site gouvernemental administré par l'IGN et l'État. Il garantit que les informations visibles sont bien celles transmises par les personnes morales habilitées (collectivités locales, services de l'État, Établissements Publics…etc.). Les communes et établissements publics de coopération (EPCI) doivent assurer la mise en ligne des documents d'urbanisme en vigueur sur leur territoire (SCoT ; PLU ; PLUi ; CC ; POS ; PSMV).
Les autorités compétentes en matière de servitudes d'utilité publique (SUP) qui ont la charge de mettre en ligne les servitudes doivent mettre à disposition ces informations sur le site.

Le Géoportail de l'urbanisme permet à chaque citoyen de :

- localiser son terrain, faire apparaître et interroger le zonage et les prescriptions qui s'y appliquent
- consulter et imprimer tout ou partie des documents d'urbanisme (données géographiques et règlements de la commune)
- télécharger les données géographiques (zonages) et littérales (règlement au format PDF)
- afficher en superposition des couches d'information (sélection des prescriptions, fond cadastral, photo aérienne…)
- créer et diffuser sa propre carte (prescriptions à représenter, outils de dessin
- connaître les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation de son terrain.

les chiffres du département de la Somme :
Actuellement, le GPU concentre pour le territoire samarien : 2 PLUi, 33 PLU et 18 cartes communales.

3 L'articulation avec le portail @CTES

Dès l'été 2020, l'interconnexion entre le GPU et le portail juridique @CTES sera progressivement mise en œuvre, Le GPU servira de plate forme support à l'enregistrement des actes d'urbanisme dans @CTES dès lors que la collectivité sera raccordée au GPU afin de favoriser la dématérialisation globale des actes d'urbanisme.

Pour rappel la loi NOTRe impose aux communes de plus de 50 000 habitants et les EPCI à fiscalité propre, à partir du 8 août, l'utilisation d'@CTES pour l'enregistrement des actes d'urbanisme.

Collectivités territoriales en charge des DU → Approbation du DU → **Publication GPU vaut envoi à @CTES** → Contrôle de légalité dématérialisé

L'essentiel en Somme

30

Les documents d'urbanisme

Directrice de la publication : Emmanuelle CLOMES

Conception : direction départementale des territoires et de la mer de la Somme
service aménagement et prospective

Réalisation : direction départementale des territoires et de la mer de la Somme
service aménagement et prospective
bureau de la connaissance et de la prospective

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme
35 rue de la Vallée - 80000 Amiens
03.64.57.24.00